

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 17 décembre 2024

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, Ch. Capelle, P-Y. Dupuis, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (pour le point 5) (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, V. Delvaux (pour le point 5), I. Hambenne-Beudels,
C. Neveu, M. Pennewaert

MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, J. Lemoine, V. Maillen,
F. Mencaccini (pour le point 5), M. Pira, B. Sohler

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR

Mme C. Absil

MM. F. Delahaut, L. Gennart

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo

Mmes P. Grandchamps, M. Hallet, S. Linsmeau, C. Quintero-Pacanchique

M. Ph. Noël

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes C. Geudvert, G. Grovonius, E. Tillieux

M. F. Seumois (pour le point 5), K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme F. Jacquet

M. A. Simon (pour le point 5)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

Mme C. Martin, Conseillère communale Les Engagés

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS

Mme V. Léonard, Conseillère communale PTB

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 1:

Le point est adopté à l'unanimité des membres réélus présents:

- Oui: 25

Point 3:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS, Ecolo
- Abstention: PTB

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024	4
ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	4
2. Mobilité: ouverture des emplois du 5ème cycle 2024	4
ZONE DE POLICE - FINANCES	5
3. Exercice 2025: budget - 12èmes provisoires - janvier 2025	5
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	6
4. Néant	6
QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITE (ROI – ART.94)	6

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci de prendre place s'il vous plaît.

Bonsoir à chacune et chacun.

Puis-je vous inviter à prendre place s'il vous plaît?

Nous allons démarrer par notre Conseil de Zone de Police. Il n'y a pas beaucoup de points et puis alors, nous aurons l'occasion de faire notre séance du Conseil communal et d'y accueillir, pour compléter le panel, Madame la Présidente du CPAS, et céder la présidence pour l'ensemble de la législature à Monsieur Maillen.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

M. M. Prévot, Bourgmestre:

S'agissant de la Zone de Police, le premier point est relatif à l'adoption du procès-verbal. Attention que seuls les membres qui ont participé à la réunion du 12 novembre, qui étaient donc déjà antérieurement membres du Conseil, peuvent se prononcer. Pour cela, histoire de pouvoir faire la remise-reprise correctement, on va faire un vote électronique, qui est ouvert.

Les mandataires déjà présents sous la précédente législature et qui ont aussi participé à la séance du 12 novembre, sont invités à voter pour l'adoption de notre procès-verbal de la séance de notre Conseil de Zone de Police.

Le vote est en cours. Chacun a pu vérifier son vote. Fin du vote. Ah, vous n'avez pas fini? C'est juste l'adoption du PV.

Ok, validé à l'unanimité des personnes concernées. Elles sont 25 à s'être prononcées favorablement.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 12 novembre 2024 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

2. Mobilité: ouverture des emplois du 5ème cycle 2024

Le point 2, ouverture d'emploi du 5^{ème} cycle, en mobilité, pour renforcer Police-Secours notamment, la Cellule Herscham également qui s'occupe du public plus marginal, les policiers qui sont à moto, également dans l'IT, le service d'enquêtes et de recherches ou la circulation, pour terminer.

Est-ce qu'il y a des remarques, commentaires et objections?

Non? Unanimité? Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 4 novembre 2024;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 2 décembre 2024,

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 2 emplois d'INPP au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 6 emplois d'INP au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP à la Direction de l'Information et des Opérations - Cellule Herscham;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP Motocycliste au Service Circulation;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP Polyvalent à la Direction de l'Information et des Opérations;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP au Service Enquêtes et Recherches - TAT;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INP à la Circulation - Piste de circulation;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

ZONE DE POLICE - FINANCES

3. Exercice 2025: budget - 12èmes provisoires - janvier 2025

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 3, ce sont les 12^{èmes} provisoires pour pouvoir fonctionner correctement avec la Zone de Police au mois de janvier prochain, en attendant que le budget puisse être présenté et validé. Vous le savez, c'est courant du mois de janvier, a priori ou au pire février, que nous vous soumettrons ce budget 2025 de la Police.

Il n'a pas été possible de le faire plus tôt puisque l'on a reçu la circulaire budgétaire du Fédéral très tardivement, même début décembre si je ne m'abuse.

Pas d'objections? Merci.

Oui Monsieur Bruyère? Abstention de la part du PTB. J'imagine que les autres n'ont pas d'objection à ce que la Police puisse disposer de moyens pour fonctionner? Je vous en remercie.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale dont notamment l'article 13;

Attendu que la circulaire budgétaire du Ministre de l'Intérieur relative à l'élaboration des budgets des zones de Police pour l'exercice budgétaire 2025 n'a pas encore été publiée;

Attendu qu'il convient de prendre les dispositions utiles pour permettre la continuité de l'activité de la zone de Police et de faire face aux dépenses obligatoires;

Sur proposition du Collège communal du 19 novembre 2024,

Liquide les dépenses obligatoires du mois de janvier 2025, en attendant la présentation du budget 2025 au Conseil communal et son approbation par la Tutelle.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

4. Néant

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 4, "points inscrits à la demande des membres du Conseil", il n'y en n'a pas.

QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITE (ROI – ART.94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ce qui me permet alors de solliciter, en vertu de l'article 94 de notre Règlement d'Ordre Intérieur et de questionner notre assemblée pour voir s'il y a des questions orales d'actualité?

Personne? Non?

Je vous remercie.

Voilà qui permet alors de clôturer, avec célérité, cette séance publique de notre Conseil zonal de Police.

Je cède dès à présent la présidence du Conseil communal à Monsieur Maillen, à qui je souhaite un plein et fructueux mandat dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

La séance est levée à 00h14.